

Résolutions

Conseil économique, social
et environnemental

1987-2017 : Poursuivre résolument la lutte contre la grande pauvreté

.....
Bureau du CESE
Février 2017

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL



Les éditions des
Journaux officiels

2017-05
NOR : CESL1100005X
Vendredi 17 février 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du 14 février 2017

1987 - 2017 : POURSUIVRE RÉSOLUMENT LA LUTTE CONTRE LA GRANDE PAUVRETÉ

Résolution du Conseil économique, social et environnemental
présentée par
le Bureau

1987-2017 : POURSUIVRE RÉSOLUMENT LA LUTTE CONTRE LA GRANDE PAUVRETÉ¹

RÉSOLUTION

Exposé des motifs

Le 11 février 1987, le Conseil économique et social (CES) adopte un avis intitulé *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*. Joseph Wrésinski, le rapporteur, qui a lui-même grandi dans la misère, a souhaité y inscrire une définition de la grande pauvreté qui fait référence aujourd'hui.

Définition, issue de l'avis Wresinski et retenue par les Nations Unies

La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.

Cette définition marque un tournant décisif dans l'approche de la lutte contre la grande pauvreté. Joseph Wrésinski a également tenu à ce que figurent dans cet avis des monographies de personnes vivant la grande pauvreté au quotidien afin de mettre en lumière les logiques d'exclusion à enrayer. Pour la première fois dans notre pays les paroles et les trajets de vie de personnes très pauvres et trop souvent humiliées sont transcrites dans un rapport officiel.

En adoptant l'avis de Geneviève de Gaulle-Anthonioz, *Évaluation des politiques publiques de lutte contre la grande pauvreté*, en 1995, le CES soutient la mise en place d'une loi contre les exclusions déjà préconisée dans l'avis Wrésinski de 1987 et qui sera votée en juillet 1998. Fait rare, Geneviève de Gaulle-Anthonioz ira présenter cet avis à la tribune de l'Assemblée nationale.

¹ La résolution a été adoptée au scrutin public par 189 voix et 1 abstention (voir le résultat du scrutin en annexe).

Par la suite, notre assemblée réaffirmera, à diverses reprises, son attachement aux principes fondamentaux inscrits dans cet avis :

- *L'accès de tous, aux droits de tous, par la mobilisation de tous*, Didier Robert, rapporteur, section des affaires sociales, juin 2003 ;
- *Évaluation relative à la mise en œuvre du droit au logement opposable*, Henri Feltz et Frédéric Pascal, rapporteurs, section du cadre de vie et section des affaires sociales, septembre 2010 ;
- *Droits formels/droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, Antoine Dulin, rapporteur, section des affaires sociales et de la santé, juin 2012 ;
- *L'efficacité énergétique : un gisement d'économies ; un objectif prioritaire*, Anne de Béthencourt et Jacky Chorin, rapporteur.e.s, section des activités économiques, janvier 2013 ;
- *Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques*, Pierrette Crosemarie, rapporteure, section de l'environnement, mars 2014 ;
- *Les défis de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins*, Eustase Janky, rapporteur, délégation à l'Outre-mer, février 2015 ;
- *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes*, Antoine Dulin, rapporteur, section des affaires sociales et de la santé, avril 2015 ;
- *Une école de la réussite pour tous*, Marie-Aleth Gard, rapporteure, section de l'éducation, de la culture et de la communication, mai 2015 ;
- *Expérimentation « Territoires zéro chômage de longue durée » : les conditions de réussite*, Patrick Lenancker, rapporteur, section du travail et de l'emploi, novembre 2015.

Dans son préambule aux Orientations stratégiques votées en février 2016 au début de la présente mandature, le CESE a estimé qu'il lui était indispensable « de contribuer à la vitalité de la démocratie et de veiller à développer une vision et une volonté partagées, pour :

- *promouvoir les droits fondamentaux et les solidarités nécessaires, satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ;*
- *transformer les modèles économiques et sociaux existants pour développer de nouveaux modèles respectueux de l'homme et de son environnement ;*
- *préparer et accompagner dès maintenant les transitions écologiques, climatiques et énergétiques.*

Ces objectifs, interdépendants, ne contribueront à construire un monde soutenable que si chacun d'eux est pris en compte au regard des deux autres. »

Même si le sujet de la grande pauvreté est pris en compte dans la grande majorité des avis, certains d'entre eux affirment plus particulièrement ce besoin d'être attentifs aux plus démunis :

- *Les circuits de distribution des produits alimentaires*, Albert Ritzenthaler, rapporteur, section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, mai 2016 ;
- *L'impact du chômage sur les personnes et leur entourage : mieux prévenir et accompagner*, Jacqueline Farache, rapporteure, section des affaires sociales et de la santé, mai 2016 ;
- *Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle Outremer*, Christian Vernaudon, rapporteur, section de l'aménagement durable des territoires, juillet 2016 ;
- *La justice climatique : enjeux et perspectives pour la France*, Jean Jouzel et Agnès Michelot, rapporteur.e.s, section de l'environnement, septembre 2016 ;

- *La politique française de coopération internationale dans le cadre de l'agenda 2030 du développement durable*, Philippe Jahshan, rapporteur, section des affaires européennes et internationales, octobre 2016 ;
- *La construction d'une Europe dotée d'un socle de droits sociaux*, Emelyn Weber et Etienne Caniard, rapporteur.e.s, section affaires sociales et de la santé et section du travail et de l'emploi, décembre 2016 ;
- *La place des jeunes dans les territoires ruraux*, Danielle Even et Bertrand Coly, rapporteur.e.s, section de l'aménagement durable des territoires et section de l'éducation, de la culture et de la communication, janvier 2017.

D'autre part, le CESE est également attentif à mieux appréhender les causes de la grande pauvreté :

- *Rapport annuel sur l'état de la France en 2016*, Bénédicte Donnelly et Pierre-Antoine Gailly, rapporteurs, section de l'économie et des finances.

Résolution

- **Le CESE réaffirme** aujourd'hui son engagement à poursuivre la mise en œuvre des principes énoncés dans la résolution qu'il a fait graver à l'entrée du Conseil : « *Considérer les progrès de la société à l'aune de la qualité de vie du plus démuné et du plus exclu, est la dignité d'une Nation fondée sur les droits de l'homme.* »
- **Le CESE considère** que la grande pauvreté est caractérisée à la fois par un manque de biens matériels mais aussi par l'exclusion de la vie sociale et démocratique et par l'absence d'effectivité des droits fondamentaux.²
- **Le CESE souligne** l'importance du rôle de la société civile, organisations et bénévoles qui œuvrent contre la grande pauvreté.
- **Le CESE s'engage** pour que les plus pauvres d'entre nous soient pris.es en compte à la fois comme personnes ayant besoin d'accompagnement mais aussi comme citoyen.ne.s dont la participation à la vie sociale et démocratique est une richesse pour tou.te.s.
- **Le CESE invite** les autorités locales, régionales, nationales, européennes et internationales à mettre au centre de leurs priorités l'accès aux droits fondamentaux dans le respect de l'égalité de tous les êtres humains afin d'éradiquer la grande pauvreté.
- **Le CESE portera** des avis qui intégreront la solidarité nécessaire envers les plus pauvres et la reconnaissance de leur place dans la vie démocratique. Il s'attachera aussi à rendre compte des logiques économiques, sociales et environnementales qui produisent ou reproduisent cette pauvreté.
- Aussi, **le CESE évaluera** l'efficacité des politiques sectorielles de lutte contre la pauvreté et rendra un avis sur ce sujet.

2 **Droits fondamentaux** - Principes directeurs des Nations Unies sur l'extrême pauvreté, juillet 2012.

« La dignité humaine est au fondement même des droits de l'homme. Elle est inextricablement liée aux principes d'égalité et de non-discrimination. Le respect de la dignité inhérente aux personnes vivant dans la pauvreté doit inspirer toutes les politiques publiques. Les agents de l'État et les particuliers doivent respecter la dignité de tous, éviter la stigmatisation et les préjugés et reconnaître et soutenir les efforts déployés par les personnes vivant dans la pauvreté pour améliorer leur vie. L'extrême pauvreté est une illustration éloquentes du caractère indivisible, indissociable et interdépendant des droits de l'homme étant donné que les personnes vivant dans la pauvreté sont exposées à des violations quotidiennes de leurs droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux, qui agissent les unes sur les autres et se renforcent mutuellement avec des effets dévastateurs. »

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble de la résolution

Nombre de votant.e.s	190
Ont voté pour	189
Se sont abstenu.e.s	1

Le CESE a adopté.

Ont voté pour : 189

<i>Agriculture</i>	Mme Beliard, M. Bernard, Mme Bonneau, M. Cochonneau, Mme Cottier, MM. Coué, Dagès, Mme Dutoit, MM. Ferey, Gangneron, Mme Gautier, MM. Lainé, Roguet, Mme Valentin, M. Verger, Mme Vial.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, M. Le Lann, Mme Marteau, M. Quenet, Mme Sahuët.
<i>Associations</i>	MM. Deschamps, Jahshan, Mme Lalu, M. Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot, M. Serres, Mme Trellu-Kane.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mme Blancard, M. Cadart, Mme Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mmes Hervé, Houbairi, Nathan, M. Nau, Mmes Pajères y Sanchez, Prévost, MM. Quarez, Ritzenhaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artéro, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, MM. Delage, Dos Santos, Mme Roche.
<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Lecerf, Roger, MM. Sagez, Thouvenel, Vivier.
<i>CGT</i>	Mmes Cailletaud, Chay, Cru, Farache, MM. Fourier, Fournel, Garcia, Mmes Garreta, Lamontagne, Lejeune, Manière, MM. Marie, Naton, Mme Robert, M. Teskouk.
<i>CGT-FO</i>	Mmes Chazaud, Derobert, Desiano, Fauvel, Gillard, MM. Legagnoa, Pérès, Pihet, Mme Ragot, M. Techer.
<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mme Blin, M. Lenancker, Mme LExcellent, M. Prugue.
<i>Entreprises</i>	MM. Asselin, Bartholomé, Mmes Boidin Dubrule, Castéra, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, MM. Lejeune, Nibourel, Mme Pauzat, MM. Pfister, Pottier, Mmes PrévotMadère, Roy, Tissot-Colle.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Badré, Beall, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Genty, Mme Popelin.
<i>Mutualité</i>	M. Caniard.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	M. Blanchet, Mme Delair, M. Dulin, Mme Weber.

<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette, Mme Bouchaut-Choisy, MM. Cambray, Guénant-Jeanson, Rivière, Vernaudon.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Adam, MM. Adom'Megaa, Amsalem, Aschieri, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Boccara, Bontems, Mme Brunet, MM. Cabrespines, Cambacérés, Mmes Castaigne, Claveirole, Collin, Djouadi, MM. Duval, Eledjam, Mmes Gibault, Goujon, Grard, MM. Grosset, Guglielmi, Mme Hurtis, MM. Joseph, Keller, Kettane, Mmes Le Floc'h, Léoni, Levaux, Mignot, MM. Pasquier, Pilliard, Roustan, Mmes Rudetzki, Sehier, Thiéry, M. Thieulin, Mmes Trostiansky, Verdier-Naves, M. Warnier.
<i>Professions libérales</i>	MM. Chassang, Lafont, Noël, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Renard, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.

S'est abstenu : 1

<i>Outre-mer</i>	M. Suve.
------------------	----------

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Prix et accès aux traitements médicamenteux innovants Catherine Pajares y Sanchez et Christian Saout</p> <p>CESE 41 JANVIER 2017</p>	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>L'évolution de la fonction publique et des principes qui la régissent Michel Badré et Nicole Verdier Naves</p> <p>CESE 40 JANVIER 2017</p>	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Place des jeunes dans les territoires ruraux Danielle Even et Bertrand Coly</p> <p>CESE 42 JANVIER 2017</p>
---	---	---

<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Réseaux sociaux numériques : comment renforcer l'engagement citoyen ? Gérard Aschieri et Agnès Popelin</p> <p>CESE 39 JANVIER 2017</p>	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux Étienne Caniard et Emelyn Weber</p> <p>CESE 15 DÉCEMBRE 2016</p>	<p>LES AVIS DU CESE</p>  <p>Les mécanismes d'évitement fiscal, leurs impacts sur le consentement à l'impôt et la cohésion sociale Antoine Dulin</p> <p>CESE 16 DÉCEMBRE 2016</p>
--	---	---

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411170005-000217 - Dépôt légal : février 2017

Crédit photo : shutterstock

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr



N° 41117-0005 prix : 7 €

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-151121-7



9

782111 511217

Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*
www.ladocumentationfrancaise.fr

